

Procédure à suivre pour la déprédation selon les situations			
Si l'animal est blessé, malade ou en détresse ainsi qu'en cas d'attaque	Communiquer avec la protection de la faune au (1-800-463-2191) Les agents vont prendre la situation en main et/ou vous donner des instructions pour régler le problème. De plus, nous recommandons que les cas impliquant des Animaux à déclaration obligatoire Gouvernement du Québec (quebec.ca) (ours, loup, coyote, etc.) SOS Braconnage.		
Si le problème est causé par un ou des castors et qui requiert un intervention urgente . Ex: dommage à un chemin d'accès.	Si vous payez vos taxes municipales à la Ville de Sept-Îles comme un secteur de la ville, appeler la Ville de Sept-Îles, au département de ... au numéro (418) 964-3300.	Si le problème se situe sur un terrain de piégeage à droits exclusifs, la Ville de Sept-Îles communiquera avec le piégeur concerné.	Le piégeur prendra les mesures nécessaires pour régler le problème et donnera l'information à la Ville de Sept-Îles.
		Si le problème se situe en zone libre, la Ville de Sept-Îles communiquera avec l'association des trappeurs de Sept-Rivières au numéro (418) 409-7857.	L'association des trappeurs de Sept-Rivières transmettra le dossier à un piégeur qualifié.
	Si vous payez vos taxes municipales à la MRC de Sept-Rivières comme un site de villégiature, appeler la MRC au numéro (418)962-1900.	Si le problème se situe sur un terrain de piégeage à droits exclusifs, la MRC communiquera avec le piégeur concerné.	Le piégeur prendra les mesures nécessaires pour régler le problème et donnera l'information à la Ville de Sept-Îles.
		Si le problème se situe en zone libre, la MRC communiquera avec l'association des trappeurs de Sept-Rivières au numéro (418) 409-7857	L'association des trappeurs de Sept-Rivières transmettra le dossier à un piégeur qualifié.
Si le problème cause une inquiétude. Ex: Barrage de castor qui risque de céder, signes persistants de loup ou d'ours qui rôde ou ... Non urgent .	Si vous payez vos taxes municipales à la Ville de Sept-Îles comme un secteur de la ville, appeler la Ville de Sept-Îles, au département de ... au numéro (418) 964-3300.	Si le problème se situe sur un terrain de piégeage à droits exclusifs, la Ville de Sept-Îles communiquera avec le piégeur concerné.	Le piégeur prendra les mesures nécessaires et un permis SEG pour régler le problème et donnera l'information à la Ville de Sept-Îles.
		Si le problème se situe en zone libre, la Ville de Sept-Îles communiquera avec l'association des trappeurs de Sept-Rivières au numéro (418) 409-7857.	L'association des trappeurs de Sept-Rivières transmettra le dossier à un piégeur qualifié qui prendra les mesures nécessaires et un permis SEG pour régler le problème.
	Si vous payez vos taxes municipales à la MRC de Sept-Rivières comme un site de villégiature, appeler la MRC au numéro (418) 962-1900	Si le problème se situe sur un terrain de piégeage à droits exclusifs, la MRC communiquera avec le piégeur concerné.	Le piégeur prendra les mesures nécessaires et un permis SEG pour régler le problème et donnera l'information à la Ville de Sept-Îles.
		Si le problème se situe en zone libre, la MRC communiquera avec l'association des trappeurs de Sept-Rivières au numéro (418) 409-7857	L'association des trappeurs de Sept-Rivières transmettra le dossier à un piégeur qualifié qui prendra les mesures nécessaires et un permis SEG pour régler le problème.

Lien internet qui peut vous aider

https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/Resume_procedure_castor.pdf et <https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/importuns/index.asp>